

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD859

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 117, substituer aux mots :

« n'impacte pas »

les mots :

« n'ait pas de conséquences sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.